

Envoyé en préfecture le 05/11/2025 Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le



Feuillet n°205 2025_104_DEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES (7.1)

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice DUNAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :

33

Nombre de conseillers présents :

21

Nombre de conseillers votants :

33

Date de convocation du Conseil :

24 octobre 2025

Date d'affichage de la convocation : 24 octobre 2025

Présents: Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, HUSSON, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, LEVITRE, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, MOLINAS, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs:

Madame COURT donne pouvoir à Mme GILLET,

Monsieur PELLÉ donne pouvoir à M. VENARRE.

Mme ASSENARE donne pouvoir à M. CRUYPENNINCK,

Mme VUILLIOT donne pouvoir à Mme GIET,

Mme CETTIER donne pouvoir à M. SIGAUD,

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. ROBBEZ,

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. LEVITRE,

M. PELLETIER donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,

M. CADOUX donne pouvoir à M. le maire,

M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme LUZZI,

M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,

M. DANGUY donne pouvoir à M. IVANEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Véronique GILLET.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

VU la nomenclature M57.

VU la demande d'admission en non-valeur présentée par monsieur le comptable public,

VU l'avis de la commission « Finances et Intercommunalité » en date du 21 octobre 2025,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT les créances éteintes ayant donné lieu à émission de titres,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> **DÉCIDE** l'admission en non-valeur de la totalité des créances éteintes susvisées.

Montants présentés	Montants admis	Compte imputation
12 598,10 €	12 598,10 €	6542

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le

Levrault

ID: 001-210101739-20251104-2025_104_DEL-DE

La secrétaire de séance,

Véronique GILLET

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 7 novembre 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 7 novembre 2025. Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 04 novembre 2025.

Le maire/

Patrice DUNAND